

Image not found or type unknown



## Repas sur le lieu de travail pour les sous-traitants

Par **titemushu**, le **04/02/2013 à 12:08**

Bonjour,

Je suis en CDI dans une boîte de prestation, qui m'a envoyé en mission longue dans une autre entreprise.

Depuis peu, les prestataires ont été "déplacé" dans un autre bâtiment, à 2km du bâtiment des internes à l'entreprise.

Dans ce nouveau bâtiment dédié aux prestataires, il n'y a aucun local ou lieu pour manger le midi. Nous avons demandé la mise en place d'un micro-onde afin de pouvoir manger sur place (dans une autre salle), mais ça nous a été refusé.

Sachant que :

- Mon employeur paye un panier repas
- Nous sommes des prestataires, donc pas salariés de l'entreprise où nous travaillons
- Nous ne sommes que 5 prestataires à réclamer ce coin repas dans le nouveau bâtiment
- Il existe une salle dans le bâtiment des internes (à 2km) dans laquelle nous avons théoriquement le droit de prendre nos repas.

L'entreprise a-t-elle l'obligation d'aménager un "coin" repas dans ce nouveau bâtiment dans notre cas ?

Merci d'avance pour votre réponse.